



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT.002

Déposé le : 03.10.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation : Application de l'art. 108 RLS, quelques précisions svp.

Dans son bulletin de septembre 2017, le syndicat de la Société Vaudoise des Maîtres Secondaires (SVMS) évoque l'application de l'article 108 du Règlement sur la Loi scolaire de 1984 qui stipule :

« e) Premier engagement par contrat de durée déterminée d'une année, puis désignation par contrat de durée indéterminée ¹ ²

¹ A la fin de la première année scolaire d'engagement, si l'enseignement du maître a donné satisfaction, un nouveau contrat est établi par le service pour une durée indéterminée, sur la base d'un rapport d'évaluation et d'un préavis établis par le conseil de direction de l'établissement. Ce contrat de durée indéterminée tient lieu de désignation au sens de l'article 33 du règlement général de la loi sur le personnel ^A.

² Si, à l'issue de cette première année d'enseignement, l'activité professionnelle du maître ne répond pas aux exigences de l'enseignement, l'engagement prend fin et le service ne peut pas reconduire un contrat de durée déterminée. »

Selon les dires du syndicat, « un récent jugement du TRIPAC indique que la portée du préavis est limitée à l'établissement où il a été formulé. Cela signifie concrètement qu'un-e enseignant-e qui aurait un préavis négatif et qui serait tout de même engagé-e dans un autre établissement se verrait mis-e au bénéfice d'un CDI! ».

Si tel est bien le cas, l'interpellatrice et ses co-signataires s'inquiètent des conséquences que pourrait signifier une telle décision sur l'adéquation-métier et la qualité des enseignants engagés dans notre canton..

Les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat confirme-t-il cette décision du TRIPAC?
- 2) Si oui, quelle est sa position face à cette décision qui interpelle la qualité de la profession d'enseignant et qui ouvre la porte à l'engagement de personnes qui ne répondent pas aux exigences requises pour ce métier ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



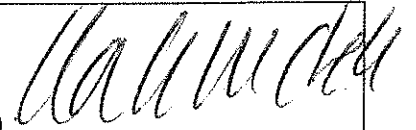
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Catherine LABOUCHERE

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergei 

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre 

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe 

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine 

Cachin Jean-François

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

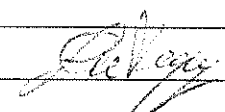
Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien 

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Cretegy Laurence 

Croci Torti Nicolas

Crottaz Brigitte

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel 

Dolivo Jean-Michel

Donzé Manuel

Dubois Carole 

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Epars Olivier

Evéquoze Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

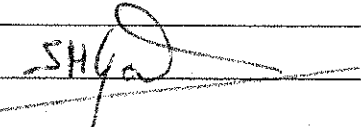
Freymond Cantone Fabienne

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy 

Gay Maurice

Genton Jean-Marc 

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Glardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Gross Florence 

Guignard Pierre

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ruch Daniel
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre
Jungclauss Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Liniger Philippe	Petermann Olivier 	Simonin Patrick 
Lohri Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric 
Luccarini Yvan	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle 	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas 
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Tafelmacher Pauline
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude 	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane 	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise 	Vuillemin Philippe 
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André 	Wahlen Marion 
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Zünd Georges 
Mottier Pierre François 	Rubattel Denis	Zwahlen Pierre